



ANNEXES 2022
COURSE EN LIGNE –
MARATHON - PARACANOE



SOMMAIRE

ANNEXE 1 : LE CHAMPIONNAT DE FRANCE DE FOND.....	4
ANNEXE 2 : PENALITE DE TEMPS SUITE A UNE COLLISION SUR UNE COMPETITION DE FOND.....	6
ANNEXE 3 : LE CHAMPIONNAT DE FRANCE DE SPRINT.....	7
ANNEXE 4 : COURSES OPEN : EQUIPAGES QUATRE PLACES MIXE ET MIXTE (CLUB)	13
ANNEXE 5 : LE PROGRAMME TYPE DU CHAMPIONNAT DE FRANCE DE SPRINT.	14
ANNEXE 6 : LES GRILLES DE PASSAGE POUR LES EPREUVES DE SPRINT	15
ANNEXE 7 : LE CHAMPIONNAT DE FRANCE DE MARATHON	18
ANNEXE 8 : LE CHAMPIONNAT DE FRANCE DE MARATHON SHORT RACE.....	20
ANNEXE 9 : CLASSEMENTS NATIONAUX DES CLUBS PAR POINTS.....	22
ANNEXE 10 : CLASSEMENT NATIONAL DES CLUBS PAR MEDAILLE	28
ANNEXE 11 : REMPLACANTS ET COMPOSITION DES EQUIPAGES	28
ANNEXE 12 : PROCEDURES ET DROITS D'INSCRIPTIONS.....	29
ANNEXE 13 : REUNION TECHNIQUE	30
ANNEXE 14 : AVANT & APRES UNE COMPETITION.....	30
ANNEXE 15 : LE CHRONOMETRAGE – UTILISATION D'UN SYSTEME « PHOTO-FINISH » LORS DES CHAMPIONNATS DE FRANCE SPRINT.....	31
ANNEXE 16 : CLASSEMENT INDIVIDUEL DES BATEAUX MONOPLACES	31
ANNEXE 17 : RECLAMATIONS	34

SOMMAIRE DÉTAILLÉ

ANNEXE 1 : LE CHAMPIONNAT DE FRANCE DE FOND	4
1.1. LE MODE DE SÉLECTION	4
1.2. CHAMPIONNAT DE FRANCE DE FOND – DÉFINITION DES ÉPREUVES.....	4
1.3. PROGRAMME.....	5
ANNEXE 2 : PENALITÉ DE TEMPS SUITE À UNE COLLISION SUR UNE COMPÉTITION DE FOND	6
ANNEXE 3 : LE CHAMPIONNAT DE FRANCE DE SPRINT	7
3.1. LE MODE DE SÉLECTION PAR INTER-REGION – ATTRIBUTION DES QUOTAS DE SÉLECTION	7
3.2. LES ÉPREUVES OUVERTES ET LES CONDITIONS DE SÉLECTION (QUOTAS).....	8
ANNEXE 4 : COURSES OPEN : ÉQUIPAGES QUATRE PLACES MIXE ET MIXTE (CLUB)	13
4.1. DISTANCE ET CATÉGORIE PROPOSÉES	13
4.2. MODE DE SÉLECTION	13
4.3. NOMBRE DE SÉRIES	13
4.4. NOMBRE DE BATEAUX PAR CLUBS.....	13
4.5. CLASSEMENT AU TEMPS	13
4.6. PROGRAMME.....	13
ANNEXE 5 : LE PROGRAMME TYPE DU CHAMPIONNAT DE FRANCE DE SPRINT.	14
5.1. JOUR N°1	14
5.2. JOUR N°2	14
5.3. JOUR N°3	14
5.4. JOUR N°4	14
5.5. JOUR N°5	14
ANNEXE 6 : LES GRILLES DE PASSAGE POUR LES ÉPREUVES DE SPRINT	15
6.1. GRILLE DE PASSAGE TYPE C (SELECTIFS NATIONAUX DE VITESSE)	15
6.2. GRILLE DE PASSAGE TYPE B (CHAMPIONNAT DE FRANCE DE SPRINT)	16
6.3. GRILLE DE PASSAGE DE TYPE A (CHAMPIONNAT DE FRANCE MINIME)	17
ANNEXE 7 : LE CHAMPIONNAT DE FRANCE DE MARATHON	18
7.1. LE MODE DE SÉLECTION POUR LES BIPLACES.....	18
7.2. LES ÉPREUVES OUVERTES AU CHAMPIONNAT DE FRANCE DE MARATHON	18
7.3. PROGRAMME DU CHAMPIONNAT DE FRANCE DE MARATHON	19
ANNEXE 8 : LE CHAMPIONNAT DE FRANCE DE MARATHON SHORT RACE	20
8.1. FORMAT D'UNE COURSE SHORT RACE:	20
8.2. LE MODE DE SÉLECTION	20
8.3. LES ÉPREUVES OUVERTES ET NOMBRE MAXIMUM DE COMPÉTITEURS PAR CATÉGORIE ADMIS AU CHAMPIONNAT DE FRANCE DE SHORT RACE .	20
8.4. PASSAGE EN FINALE	21
8.5. PROGRAMME CHAMPIONNAT DE FRANCE SHORT RACE	21
ANNEXE 9 : CLASSEMENTS NATIONAUX DES CLUBS PAR POINTS	22
9.1. PÉRIMÈTRES DES CALCULS PAR ÉPREUVES.....	22
9.2. CALCUL DES POINTS « BATEAU ».....	24
9.3. CLASSEMENT DES CLUBS SUR UNE COMPÉTITION RÉGIONALE, INTERRÉGIONALE OU NATIONALE	27
9.4. MÉTHODE DE CALCUL DU CLASSEMENT NATIONAL DES CLUBS PAR POINTS	27
9.5. CLASSEMENT NATIONAL JEUNES (CADETS ET JUNIORS) DES CLUBS PAR POINTS.....	28
9.6. CLASSEMENT NATIONAL PARACANOË DES CLUBS PAR POINTS	28
ANNEXE 10 : CLASSEMENT NATIONAL DES CLUBS PAR MÉDAILLE	28

10.1. LES COMPETITIONS DE REFERENCE	28
10.2. MODALITE DE CLASSEMENT	28
ANNEXE 11 : REMPLACANTS ET COMPOSITION DES EQUIPAGES	28
11.1. NOMBRE DE REMPLACEMENTS AUTORISES DANS UN EQUIPAGE	28
11.2. MODALITE DE DESIGNATION D'UN REMPLAÇANT	28
11.3. CONDITIONS POUR EFFECTUER DES REMPLACEMENTS	28
11.4. REMPLACEMENT D'UN COMPETITEUR MALADE	28
11.5. LES EQUIPAGES INTERCLUBS SONT POSSIBLE SELON LES REGLES CI-DESSOUS :	29
ANNEXE 12 : PROCEDURES ET DROITS D'INSCRIPTIONS.....	29
12.1. CONDITIONS GENERALES	29
12.2. INSCRIPTIONS – DELAIS ET MODALITE	29
12.3. PERIODE DE CONFIRMATION – DELAIS ET MODALITE	29
12.4. COUTS D'INSCRIPTIONS	30
12.5. PENALITES FINANCIERES	30
12.6. MODALITES DE PAIEMENT DES COUTS D'INSCRIPTIONS ET DES PENALITES FINANCIERES.....	30
ANNEXE 13 : REUNION TECHNIQUE	30
13.1. DATE, HEURE ET CONDITIONS DE REPRESENTATION	30
13.2. NOUVEAU TIRAGE AU SORT APRES LA CONFIRMATION	30
13.3. INFORMATIONS DIVERSES	30
ANNEXE 14 : AVANT & APRES UNE COMPETITION.....	30
14.1. INVITATION A UNE COMPETITION	30
14.2. PROCES-VERBAL DE COMPETITION	31
14.3. TRANSMISSION DU PROCES-VERBAL DE COMPETITION ET DU SUPPORT INFORMATIQUE.....	31
ANNEXE 15 : LE CHRONOMETRAGE – UTILISATION D'UN SYSTEME « PHOTO-FINISH » LORS DES CHAMPIONNATS DE FRANCE SPRINT.....	31
ANNEXE 16 : CLASSEMENT INDIVIDUEL DES BATEAUX MONOPLACES	31
16.1. GENERALITES	31
16.2. PRINCIPES	32
16.3. METHODE DE CALCUL DES POINTS SUR UNE COMPETITION.....	32
16.4. METHODE DE CALCUL DE LA VALEUR AU CLASSEMENT.....	32
16.5. COMPETITIONS PRISES EN COMPTE ET MAJORATION POUR CHAQUE VERSION DU CLASSEMENT	32
16.6. CAS DES EQUIPAGES	33
ANNEXE 17 : RECLAMATIONS	34

Annexe 1 : LE CHAMPIONNAT DE FRANCE DE FOND

1.1. Le mode de sélection

En référence à l'article RP CEL 40

Pour être autorisé à participer au championnat de France de fond monoplace, il faut remplir la condition de participation à un championnat-régional.

1.2. Championnat de France de fond – Définition des épreuves

En référence à l'article RG 49.1 et à l'article RP CEL 27 - 28

1. Liste des épreuves monoplaces ouvertes sur le Championnat de France de fond

Epreuve	Distance	Epreuve	Distance	Epreuve	Distance	Epreuve	Distance
C1DC	5000m	C1HC	5000 m	K1DC	5000 m	K1HC	5000 m
C1DJ	5000 m	C1HJ	5000 m	K1DJ	5000 m	K1HJ	5000 m
C1DS	5000 m	C1HS	5000 m	K1DS	5000 m	K1HS	5000 m
C1DU23	5000m	C1HV1	5000 m	K1DV1	5000 m	K1HV1	5000 m
C1HU23	5000m	C1HV2	5000 m	K1DV2	5000 m	K1HV2	5000 m
K1DU23	5000m	C1HV3	5000 m	K1DV3	5000 m	K1HV3	5000 m
K1HU23	5000m	C1HV4	5000 m	K1DV4	5000 m	K1HV4	5000 m
		C1HV5	5000 m	K1DV5	5000 m	K1HV5	5000 m

2. Liste des épreuves en équipage susceptibles d'être ouvertes sur les championnats de France de fond

Epreuve	Distance	Epreuve	Distance	Epreuve	Distance	Epreuve	Distance
C2DC	5000 m	C2HC	5000 m	K2DC	5000 m	K2HC	5000 m
C2DJ	5000 m	C2HJ	5000 m	K2DJ	5000 m	K2HJ	5000 m
C2DS	5000 m	C2HS	5000 m	K2DS	5000 m	K2HS	5000 m
		C2HV	5000 m	K2DV	5000 m	K2HV	5000 m
C2D Minime	3000 m	C4HC	5000 m	K4DC	5000 m	K4HC	5000 m
C2H Minime	3000 m	C4HJ	5000 m	K4DJ	5000 m	K4HJ	5000 m
K2D Minime	3000 m	C4HS	5000 m	K4DS	5000 m	K4HS	5000 m
K2H Minime	3000 m			K4DV	5000 m	K4HV	5000 m

Remarques : en équipages les catégories U23 et Seniors sont regroupées

Des regroupements d'épreuves sont possibles si le nombre de bateaux inscrits est inférieur à quatre.

La commission nationale publiera la liste des épreuves ouvertes lors de la clôture des inscriptions au championnat de France.

Suite aux consultations des réunions interrégionales, des équipages biplaces minimales clubs sont proposés au programme du championnat de France de Fond.

1.3. Programme

Championnats de France de Fond monoplaces et équipages		
<u>1er jour</u>		
Vague 1	12:30	K2 et V2 paracanoë H et D
Vague 2	13:00	K4HC
	13:02	K2HC
Vague 3	13:30	C4HC/HJ
	13:32	C2HC
Vague 4	14:00	K1HV1 - K1HV2 - K1HV3 - K1HV4 - K1HV5
	14:02	(Vagues établies en fonction du nombre d'inscrits)
Vague 5	14:30	K1DV1 - K1DV2 - K1DV3 - K1DV4 - K1DV5
	14:32	C1HV1 à 3 - C1HV4 à 5
Vague 6	15:00	K4DC
	15:02	K2DC
	15:04	C2DC/C2DJ
Vague 7	15:30	K4DJ
	15:32	C2HJ/K2DJ
Vague 8	16:00	K4HJ
	16:02	K2HJ
Vague 9	16:30	K1DS
	16:32	C1DS
Vague 10	17h00	C1HS
Vague 11	17h30	K1HS

<u>2 -ème jour</u>		
Vague 1	8h15	K4HV
	8h17	K2HV
Vague 2	8h55	K4DV
	8h57	K2DV/C2HV/C2DS
	9h00	C1DC/C1DJ
Vague 3	9h40	K1HC
Vague 4	10h20	C1HC
	10h22	K1DC
Vague 5	11h05	C1HJ
	11h07	K1DJ
Vague 6	11h40	K1 et V1 paracanoë H et D

Coupure repas		
Vague 7	13h00	K2DM/K2HM (3000m)
	13h02	C2DM/C2HM (3000m)
Vague 8	13h30	K1HJ
Vague 9	14h00	K4DS
	14h02	K2DS
Vague 10	14h30	C4HS
	14h32	C2HS
Vague 11	15h00	K4HS
	15h02	K2HS

Les horaires et ordre de courses pourront évoluer pour tenir compte des particularités du bassin.

Annexe 2 : PENALITE DE TEMPS SUITE A UNE COLLISION SUR UNE COMPETITION DE FOND

En référence à l'article RP 39.4

La pénalité de temps possible est de 2 minutes.

Annexe 3 : LE CHAMPIONNAT DE FRANCE DE SPRINT

3.1. Le mode de sélection par Inter-région – attribution des quotas de sélection

En référence à l'article RP 59.1 et à l'article RP CEL 38

Le mode de sélection retenue lors des réunions interrégionale étant le suivant :

1. Sélection pour les épreuves monoplaces pour les catégories d'âge cadet à vétérans dame et homme:

Pour se qualifier sur une distance, 500 mètres ou 200 mètres, un compétiteur devra entrer dans le quota de son épreuve sur cette même distance, dans la limite du nombre de séries ouvertes dans l'épreuve.

Exemple:

Un compétiteur entrant dans le quota lors de la sélection sur 500 mètres mais n'entrant pas dans le quota lors de la sélection sur 200 mètres, ne pourra être inscrit aux championnats de France que sur le 500 mètres. S'il entre dans le quota sur les 2 distances, il pourra être inscrit sur les 2 aux championnats de France.

Les quotas sont définis par inter région, en fonction d'un pourcentage établi nationalement par épreuve, proportionnellement au nombre de **participants** (ayant pris le départ) sur chaque sélective Nationale Sprint.

2. Sélection pour les épreuves biplaces dans les catégories d'âge cadet à vétérans dame et homme:

Pour se qualifier sur une distance, 500 mètres ou 200 mètres, un équipage devra entrer dans le quota de son épreuve sur cette même distance, dans la limite du nombre de séries ouvertes dans l'épreuve.

Exemple:

Un équipage entrant dans le quota lors de la sélection sur 500 mètres mais n'entrant pas dans le quota lors de la sélection sur 200 mètres, ne pourra être inscrit aux championnats de France que sur le 500 mètres. S'il entre dans le quota sur les 2 distances, il pourra être inscrit sur les 2 aux championnats de France.

Les quotas sont définis par inter région, en fonction d'un pourcentage établi nationalement par épreuve, proportionnellement au nombre de **participants** (ayant pris le départ) sur chaque sélective Nationale Vitesse.

3. Sélection pour les épreuves quatre places dans les catégories d'âge cadet à vétérans dame et homme:

Pour se qualifier sur les distances, 500 mètres et 200 mètres, un équipage devra prendre part à au moins une des deux courses de sélections.

Il devra terminer à moins 30 secondes sur le 500 mètres et 15 secondes sur le 200 mètres du temps du premier de son épreuve, la Commission Nationale, sous couvert de son Président, se réserve le droit de majorer ces limites de sélections.

3.2. Les épreuves ouvertes et les conditions de sélection (quotas)

En référence à l'article RG 49.1 et l'article RP CEL 25

Ces quotas respectent à la fois, le nombre et la valeur des bateaux participants dans chaque épreuve, les contraintes du Championnat de France et la promotion des épreuves à faible participation.

1. Liste des épreuves ouvertes sur les sélectifs nationaux de sprint

Epreuves sur 200m (sélectifs nationaux vitesse n°2)

EPREUVE		Quotas de sélection Maximum pour le Championnat de France %
Embarcation Sexe Catégorie d'âge	Distance	
C1DC	200	70%
C1HC	200	50%
K1DC	200	50%
K1HC	200	45%
C1DJ	200	70%
C1HJ	200	50%
C1DU23	200	70%
C1HU23	200	35%
C1DS	200	70%
C1HS	200	35%
K1DJ	200	50%
K1HJ	200	45%
K1DU23	200	35%
K1HU23	200	35%
K1DS	200	35%
K1HS	200	33%
K1DV1	200	50%
K1DV2	200	50%
K1DV3	200	50%
K1DV4	200	50%
K1DV5	200	50%
K1HV1	200	40%
K1HV2	200	40%
K1HV3	200	40%
K1HV4	200	40%
K1HV5	200	40%
C1HV1	200	50%

C1HV2	200	50%
C1HV3	200	50%
C1HV4	200	50%
C1HV5	200	50%
C2DC	200	70%
C2DJ	200	70%
C2DS	200	70%
C2HC	200	60%
C2HJ	200	60%
C2HS	200	50%
C2HV	200	60%
K2DC	200	60%
K2DJ	200	60%
K2DS	200	50%
K2DV	200	60%
K2HC	200	55%
K2HJ	200	55%
K2HS	200	45%
K2HV	200	50%
C4DC	200	Voir Annexe 4.1 – point v et vi Performance à réaliser lors d'une compétition interrégionale.
C4DJ	200	
C4DS	200	
C4HC	200	
C4HJ	200	
C4HS	200	
C4HV	200	
K4DC	200	
K4DJ	200	
K4DS	200	
K4DV	200	
K4HC	200	
K4HJ	200	
K4HS	200	
K4HV	200	

Epreuves sur 500 m (sélectifs nationaux vitesse n°1)

EPREUVE		Quotas de sélection maximum %
Embarcation Sexe Catégorie d'âge	Distance	
C1HC	500	50%
K1HC	500	45%
C1HJ	500	50%
C1HU23	500	35%
C1HS	500	35%
K1HJ	500	45%
K1HU23	500	33%
K1HS	500	33%
K1HV1	500	40%
K1HV2	500	40%
K1HV3	500	40%
K1HV4	500	40%
K1HV5	500	40%
C1HV1	500	50%
C1HV2	500	50%
C1HV3	500	50%
C1HV4	500	50%
C1HV5	500	50%
C2HC	500	60%
C2HJ	500	60%
C2HS	500	50%
C2HV	500	60%
K2HC	500	55%
K2HJ	500	55%
K2HS	500	45%
K2HV	500	50%
C4HC	500	Voir Annexe 4.1 – point v et vi Performance à réaliser lors d'une compétition interrégionale.
C4HJ	500	
C4HS	500	
C4HV	500	
K4HC	500	
K4HJ	500	
K4HS	500	
K4HV	500	

Epreuves sur 500 m (sélectifs nationaux vitesse n°1)

EPREUVE		Quotas de sélection maximum %
Embarcation Sexe Catégorie d'âge	Distance	
C1DC	500	70%
K1DC	500	50%
C1DJ	500	70%
C1DU23	500	70%
C1DS	500	70%
K1DJ	500	50%
K1DU23	500	35%
K1DS	500	35%
K1DV1	500	50%
K1DV2	500	50%
K1DV3	500	50%
K1DV4	500	50%
K1DV5	500	50%
C2DC	500	70%
C2DJ	500	70%
C2DS	500	70%
K2DC	500	60%
K2DJ	500	60%
K2DS	500	50%
K2DV	500	60%
C4DC	500	Voir Annexe 4.1 – point v et vi Performance à réaliser lors d'une compétition interrégionale.
C4DJ	500	
C4DS	500	
K4DC	500	
K4DJ	500	
K4DS	500	
K4DV	500	

2. Liste des épreuves ouvertes sur les championnats de France de vitesse

La liste des épreuves ouvertes au championnat de France de vitesse sera basée sur la liste des épreuves ouvertes lors des sélectifs nationaux de vitesse (2.2-1).

Des regroupements d'épreuve sont possibles si le nombre de bateaux sélectionnés est inférieur à quatre.

Cette liste peut être adaptée au vue de la participation sur les nationaux fond monoplace de la saison.

Annexe 4 : COURSES OPEN : EQUIPAGES QUATRE PLACES MIXE ET MIXTE (CLUB)

4.1. Distance et catégorie proposées

Equité parfaite en représentation H/F soit 50% de l'équipage

1 seule distance → 200m

1 seule catégorie → open (mixe C/J/S/V)

4.2. Mode de sélection

Aucun mode de sélection, s'inscrire dans les délais réglementaires, les premiers bateaux inscrits seront retenus, appartenir au même club.

4.3. Nombre de séries

9 séries MAX pré positionnées pour la catégorie C4 mixte 200m

9 séries MAX pré positionnées pour la catégorie K4 mixte 200m

4.4. Nombre de bateaux par clubs

Priorité sera donné à 1 bateau de chaque type par clubs, pour tous les clubs souhaitant aligner plusieurs bateaux d'un même type, il seront classer en fonction des places restants, toutes les demandes pour un 2^{ème} bateau puis toutes les demandes pour un 3^{ème}, etc.

4.5. Classement au temps

Les 9 meilleurs temps en finale A

Les 9 suivant en finale B

Les 9 suivant en finale C

4.6. Programme

Les courses seront intégrées dans le programme général des championnats de France de sprint.

Annexe 5 : LE PROGRAMME TYPE DU CHAMPIONNAT DE FRANCE DE SPRINT.

5.1. Jour n°1

Matin et après-midi

- Séries, demi-finales et finales 500 mètres Dame et Homme + séries bi et quatre Cadet à Vétéran

5.2. Jour n°2

Matin et après-midi

- Séries, demi-finales et finales 200 mètres Dame et Homme monoplace cadet à vétéran

5.3. Jour n°3

Matin et après-midi :

- Début équipages 500 mètres Dame et Homme
- Début épreuves minime sur 500 mètres
- Séries des quatre places Open Mixe et Mixte

5.4. Jour n°4

Matin et après-midi :

- Suite des équipages 500 mètres Dame et Homme
- Suite des épreuves minime 500 mètres
- Biplaces Paracanoë
- Finale quatre places Open sur 200 mètres mixe et mixte

5.5. Jour n°5

- Equipages 200 mètres Cadet à vétéran Dame et Homme
- Epreuves minime sur 3000 mètres
- Séries et finales monoplaces paracanoë Dame et Homme

Annexe 6 : LES GRILLES DE PASSAGE POUR LES EPREUVES DE SPRINT

6.1. Grille de passage Type C (sélectifs nationaux de vitesse)

Partants	Séries	Séries	Demi-finales	Finales
10/18	2 x 9	1 à 4 en Finale + le meilleur 5ème les autres en finale B		A : 1 x 9 B : 1 x 9
18/27	3 x 9	1 à 3 en Finale A 4 à 6 en Finale B 7 à 9 en Finale C		A : 1 x 9 B : 1 x 9 C : 1 x 9
28/36	4 x 9	Les 4 premiers + les 2 meilleurs 5èmes en Demi-finale A, les autres en Demi-finale B.	4 x 9 Demi-finale A : Les 4 premiers et le meilleur 5ème en Finale A, les autres en Finale B. Demi-finale B : Les 4 premiers et le meilleur 5ème en Finale C, les autres en Finale D	A : 1 x 9 B : 1 x 9 C : 1 x 9 D : 1 x 9
37/45	5 x 9	Les 5 premiers + les 2 meilleurs 6èmes en Demi-finale A, les autres en Demi-finale B.	5 x 9 Demi-finale A : 1 à 3 en Finale A, 4 à 6 en Finale B, 7 à 9 en Finale C Demi-finale B : Les 4 premiers et le meilleur 5ème en Finale D, les autres en Finale E	A : 1 x 9 B : 1 x 9 C : 1 x 9 D : 1 x 9 E : 1 x 9
46/54	6 x 9	Les 4 premiers + les 3 meilleurs 5èmes en Demi-finale A, les autres en Demi-finale B.	6 x 9 Demi-finale A : 1 à 3 en Finale A, 4 à 6 en Finale B, 7 à 9 en Finale C Demi-finale B : 1 à 3 en Finale D, 4 à 6 en Finale E, 7 à 9 en Finale F	A : 1 x 9 B : 1 x 9 C : 1 x 9 D : 1 x 9 E : 1 x 9 F : 1 x 9
55/63	7 x 9	Les 3 premiers + les 6 meilleurs 4ème en Demi-finale A, le dernier 4ème + 5ème / 6ème + 3 meilleurs 7ème en Demi-finale B, les autres en Demi-finale C	7 x 9 Demi-finale A : 1 à 3 en Finale A, 4 à 6 en Finale B, 7 à 9 en Finale C Demi-finale B : Les 4 premiers et le meilleur 5ème en Finale D, les autres en Finale E Demi-finale C : Les 4 premiers et le meilleur 5ème en Finale F, les autres en Finale G	A : 1 x 9 B : 1 x 9 C : 1 x 9 D : 1 x 9 E : 1 x 9 F : 1 x 9 G : 1 x 9
64/72	8 x 9	Les 3 premiers + les 3 meilleurs 4ème en Demi-finale A, les derniers 4ème + 5ème / 6ème + 7 meilleurs 7ème en Demi-finale B, les autres en Demi-finale C	8 x 9 Demi-finale A : 1 à 3 en Finale A, 4 à 6 en Finale B, 7 à 9 en Finale C Demi-finale B : 1 à 3 en Finale D, 4 à 6 en Finale E, 7 à 9 en Finale F Demi-finale C : Les 4 premiers et le meilleur 5ème en Finale G, les autres en Finale H	A : 1 x 9 B : 1 x 9 C : 1 x 9 D : 1 x 9 E : 1 x 9 F : 1 x 9 G : 1 x 9 H : 1 x 9
73/81	9 x 9	Les 3 premiers en Demi-finale A, les 3 suivants en Demi-finale B, les autres en Demi-finale C	9 x 9 Demi-finale A : 1 à 3 en Finale A, 4 à 6 en Finale B, 7 à 9 en Finale C Demi-finale B : 1 à 3 en Finale D, 4 à 6 en Finale E, 7 à 9 en Finale F Demi-finale C : 1 à 3 en Finale G, 4 à 6 en Finale H, 7 à 9 en Finale I	A : 1 x 9 B : 1 x 9 C : 1 x 9 D : 1 x 9 E : 1 x 9 F : 1 x 9 G : 1 x 9 H : 1 x 9 I : 1 x 9

6.2. Grille de passage Type B (championnat de France de sprint)

Compétiteurs	Système	Séries	Demi-Finales	Finales
10 à 18	A	2 X 9 1 à 4 en Finale + le meilleur 5ème les autres en finale B		A : 1 X 9 B : 1 X 9
19 à 27	B	3 x 9 1 en finale A Les autres en demi-finales	3 X 8 Les 2 premiers des demi-finales en Finale A 3 à 5 en Finale B 6 à 8 en Finale C	A : 1 X 9 B : 1 X 9 C : 1 X 9
28 à 36	C	4 x 9 1 en finale A Les autres en demi-finales	4 X 8 4 X 1er + le meilleur 2ème en Finale A 3 X 2ème + 4 X 3ème + 2 meilleurs 4èmes en Finale B 2 X 4ème + 4 X 5ème + 3 meilleurs 6ème en Finale C	A : 1 X 9 B : 1 X 9 C : 1 X 9
37 à 45	D	5 x 9 1 à 7 en demi-finale + le Meilleur 8ème les autres éliminés	4 X 9 1 à 2 + le meilleur 3ème en Finale A 3 X 3ème + 4 X 4ème + les 2 meilleurs 5ème en Finale B 2 x 5ème + 4 X 6ème + les 3 meilleurs 7ème en Finale C les autres éliminés	A : 1 X 9 B : 1 X 9 C : 1 X 9
46 à 54	E	6 x 9 1 à 7 en demi-finale + les 3 Meilleurs 8ème les autres éliminés	5 X 9 5 X 1er + les 4 meilleurs 2èmes en Finale A 2ème + 5 X 3ème + les 3 meilleurs 4èmes en Finale B 2 x 4ème + 5 X 5ème + les 2 meilleurs 6èmes en Finale C les autres éliminés	A : 1 X 9 B : 1 X 9 C : 1 X 9
55 à 63	F	7 x 9 1 à 7 en demi-finale + les 5 Meilleurs 8ème les autres éliminés	6 X 9 6 X 1er + les 3 meilleurs 2èmes en Finale A 3 X 2èmes + 6 X 3ème en Finale B 6 x 4ème + les 3 meilleurs 5èmes en Finale C les autres éliminés	A : 1 X 9 B : 1 X 9 C : 1 X 9
64 à 72	G	8 x 9 1 à 6 en demi-finale + les 6 Meilleurs 7ème les autres éliminés	6 X 9 6 X 1er + les 3 meilleurs 2èmes en Finale A 3 X 2èmes + 6 X 3ème en Finale B 6 x 4ème + les 3 meilleurs 5èmes en Finale C les autres éliminés	A : 1 X 9 B : 1 X 9 C : 1 X 9
73 à 81	H	9 x 9 1 à 6 en demi-finale les autres éliminés	6 X 9 6 X 1er + les 3 meilleurs 2èmes en Finale A 3 X 2èmes + 6 X 3ème en Finale B 6 x 4ème + les 3 meilleurs 5èmes en Finale C les autres éliminés	A : 1 X 9 B : 1 X 9 C : 1 X 9
82 à 90	I	10 x 9 1 à 5 en demi-finale + les 4 Meilleurs 6ème les autres éliminés	6 X 9 6 X 1er + les 3 meilleurs 2èmes en Finale A 3 X 2èmes + 6 X 3ème en Finale B 6 x 4ème + les 3 meilleurs 5èmes en Finale C les autres éliminés	A : 1 X 9 B : 1 X 9 C : 1 X 9
91 à 99	J	11 x 9 1 à 4 en demi-finale + les 10 Meilleurs 5ème les autres éliminés	6 X 9 6 X 1er + les 3 meilleurs 2èmes en Finale A 3 X 2èmes + 6 X 3ème en Finale B 6 x 4ème + les 3 meilleurs 5èmes en Finale C les autres éliminés	A : 1 X 9 B : 1 X 9 C : 1 X 9

6.3. Grille de passage de type A (Championnat de France minime)

Partants	Séries	Séries	Demi-finales	Finales
10/18	2 x 9	Les 3 premiers en Finale, les 4 suivants en Demi-finale, les autres en Finale B	1 X 8 1 à 3 en Finale A 4 à 8 en Finale B	A : 1 x 9 B : 1 x 9
19/27	3 x 9	Les 2 premiers en Finale A, les 3 suivants en Demi-finale A, les 3 suivants en Demi-finale B, le 9 ^{ème} éliminé.	2 X 9 Demi-finale A : Les 3 premiers en Finale A, les autres en Finale B Demi-finale B : Les 3 premiers en Finale B, les autres éliminés	A : 1 x 9 B : 1 x 9
28/36	4 x 9	Les 6 premiers en Demi-finale, les autres éliminés.	3 x 9 1 à 3 en Finale A 4 à 6 en Finale B les autres éliminés.	A : 1 x 9 B : 1 x 9
37/54	6 x 9	Les 4 premiers en Demi-finale, les autres éliminés.	3 x 9 1 à 3 en Finale A 4 à 6 en Finale B les autres éliminés.	A : 1 x 9 B : 1 x 9
55/72	8 x 9	Les 3 premiers en Demi-finale, les autres éliminés.	3 x 9 1 à 3 en Finale A 4 à 6 en Finale B les autres éliminés.	A : 1 x 9 B : 1 x 9
73/81	9 x 9	Les 3 premiers en Demi-finale, les autres éliminés.	3 x 9 1 à 3 en Finale A 4 à 6 en Finale B les autres éliminés.	A : 1 x 9 B : 1 x 9
82/90	10 x 9	Les 2 premiers + les 7 meilleurs 3 ^{ème} en Demi-finale, les autres éliminés.	3 x 9 1 à 3 en Finale A 4 à 6 en Finale B les autres éliminés.	A : 1 x 9 B : 1 x 9
91/99	11 x 9	Les 2 premiers + les 5 meilleurs 3 ^{ème} en Demi-finale, les autres éliminés.	3 x 9 1 à 3 en Finale A 4 à 6 en Finale B les autres éliminés.	A : 1 x 9 B : 1 x 9

Annexe 7 : LE CHAMPIONNAT DE FRANCE DE MARATHON

7.1. Le mode de sélection pour les biplaces

Complète l'article RP 61.1

- Pour se sélectionner en monoplace, chaque compétiteur devra se qualifier dans son épreuve monoplace exclusivement. Deux compétiteurs s'étant qualifiés en biplace ne seront pas qualifiés en monoplace.
- Deux compétiteurs d'un même club qualifiés en monoplace pourront composer un biplace. Les Juges officiant lors du sélectif inter régional peuvent demander à être dérogés. Ces derniers doivent être régulièrement inscrit sur le sélectif de Marathon.

7.2. Les épreuves ouvertes au championnat de France de marathon

1. Liste des épreuves ouvertes sur les sélectifs nationaux de marathon

Epreuve	Epreuve	Epreuve	Epreuve	Epreuve
C1DC	C2DC	C1HC	C2HC	
K1DC	K2DC	K1HC	K2HC	K2MC
C1DJ	C2DJ	C1HJ	C2HJ	
K1DJ	K2DJ	K1HJ	K2HJ	K2MJ
C1DU23	C2DS	C1HU23	C2HS	
C1DS		C1HS		
K1DU23	K2DS	K1HU23	K2HS	K2MS
K1DS		K1HS		
		C1HV1	C2HV	
		C1HV2		
		C1HV3		
		C1HV4		
		C1HV5+		
K1DV1	K2DV	K1HV1	K2HV	K2MV
K1DV2		K1HV2		
K1DV3		K1HV3		
K1DV4		K1HV4		
K1DV5+		K1HV5+		

2. Liste des épreuves ouvertes sur les championnats de France de marathon

La liste des épreuves ouvertes au championnat de France de marathon sera basée sur la liste des épreuves ouvertes lors des sélectifs nationaux de marathon (4.2-i).

Des regroupements d'épreuve sont possibles si le nombre de bateaux sélectionnés est inférieur à quatre.

7.3. Programme du Championnat de France de marathon

Programme prévisionnel :

vague	course	Catégorie	km	Portages	Départ	vague	course	catégorie	km	Portages	Départ
1	1	K1HV1	18 à 25	4	13:00	3	25	K2HV	18 à 25	4	09:30
	2	K1HV2	18 à 25	4			26	K2MV	15 à 20	3	
	3	K1HV3	18 à 25	4			27	C2HV	15 à 20	3	09:33
	4	K1HV4	18 à 25	4			28	K2DV	15 à 20	3	
	5	K1HV5	18 à 25	4			29	K1HC	15 à 20	2	09:36
	6	K1DV1-2	15 à 20	3	13:33		30	C1HC	10 à 15	2	09:39
	7	K1DV3	15 à 20	3			31	K1DC	10 à 15	2	
	8	K1DV4-5	15 à 20	3							
	9	C1HV1/2/3	15 à 20	3	13:36	4	32	K2HS	25 à 30	5	13:00
	10	C1HV4/5	15 à 20	3			33	K2MS	18 à 25	4	13:03
	11	K2HC	15 à 20	3	13:39		34	C2HS	18 à 25	4	13:06
	12	K2DC	10 à 15	2	13:42		35	K2DS	18 à 25	4	
	13	C2HC	10 à 15	2			36	K1HJ	18 à 25	4	13:09
	14	K2MC	10 à 15	2			37	K1DJ	15 à 20	3	13:12
	15	C1DS	10 à 15	2	13:45		38	C1HJ	15 à 20	3	
	16	C1DJ	10 à 15	2			39	C2DC-C2DJ	10 à 15	2	13:15
	17	C1DC	10 à 15	1			40	C2DS	10 à 15	2	
2	18	K1HS	25 à 30	5	16:00		Ce programme peut être adapté au niveau des distances et des horaires en concertation avec la commission nationale course en ligne, le référent technique de la commission et l'organisateur.				
	19	K1DS	18 à 25	4	16:03						
	20	C1HS	18 à 25	4	16:06						
	21	K2HJ	18 à 25	4	16:09						
	22	K2DJ	15 à 20	3	16:12						
	23	C2HJ	15 à 20	3							
	24	K2MJ	15 à 20	3							

Annexe 8 : LE CHAMPIONNAT DE FRANCE DE MARATHON SHORT RACE

8.1. Format d'une course Short Race:

- Parcours:

La compétition sera organisée sur un bassin en eau calme (lac ou rivière).

Des boucles d'environ 1,2 km seront mises en place avec un virage d'un rayon de 35 m minimum.

Un portage sera mis en place avec une seule zone de 6 m de largeur minimum et d'une longueur de 80 à 100 m.

En cas de débarquement sur pontons, la longueur de ceux-ci sera d'au moins 20 mètres accessibles sur une ou deux faces. (Largeur minimum du ponton accessible sur deux faces = 3 mètres)

- Distance:

Trois tours et deux portages pour une distance totale d'environ 3,6 km.

8.2. Le mode de sélection

Le mode de sélection sera basé sur un quota par inter région qui sera ajusté afin de ne pas dépasser le nombre maximum de compétiteurs par catégorie pouvant accéder au Championnat de France. Le pourcentage par catégorie sera calculé en fonction du nombre de compétiteurs ayant participé aux sélectifs nationaux. (1 par interregion)

Exemple quota K1HC:

K1HC	Participants	Quota IR
IR Est	25	12
IR Nord	50	24
IR Ouest	38	19
IR Sud	10	5
Total =	123	60
Max France	60	
% retenu	49%	

8.3. Les épreuves ouvertes et nombre maximum de compétiteurs par catégorie admis au Championnat de France de SHORT RACE

Epreuve	Nbre	Epreuve	Nbre	Epreuve	Nbre	Epreuve	Nbre
C1DC	20	C1HC	20	K1DC	30	K1HC	60
C1DJ	20	C1HJ	20	K1DJ	30	K1HJ	40
C1DU23	20	C1HU23	20	K1DU23	20	K1HU23	30
C1DS	20	C1HS	20	K1DS	20	K1HS	30

Ce tableau est basé sur la participation aux championnats de France de Sprint 2021. Le nombre de sélectionnés est donné à titre indicatif et sera adaptée au vue de la participation sur les sélectifs nationaux de la saison.

Des regroupements d'épreuves sont possibles si le nombre de bateaux sélectionnés est inférieur à quatre.

8.4. Passage en finale

Le programme se composera de séries et une finale par catégorie.

Accession en Finale :

- a) de 4 à 20 bateaux ==> Finale directe
- b) de 21 à 30 bateaux = 2 séries à 15 maximum ==> Les 6 premiers de chaque séries en Finale
- c) de 31 à 40 bateaux = 2 séries à 20 maximum ==> Les 6 premiers de chaque séries en Finale
- d) de 41 à 48 bateaux = 3 séries à 18 maximum ==> Les 5 premiers de chaque séries en Finale
- e) de 48 à 60 bateaux = 3 séries à 20 maximum ==> Les 5 premiers de chaque séries en Finale

8.5. Programme championnat de France Short Race

Programme horaire des séries					
Cat.	Série	Nbr Bateaux	Départ	Passage en finale	
KHC	Séries 1	20	13:30:00	5	Finale à 15
KHC	Séries 2	20	13:32:00	5	
KHC	Séries 3	20	13:34:00	5	
KDC	Séries 1	15	14:15:00	6	Finale à 12
KDC	Séries 2	15	14:17:00	6	
KHJ	Séries 1	20	15:00:00	6	Finale à 12
KHJ	Séries 2	20	15:02:00	6	
KDJ	Séries 1	15	15:45:00	6	Finale à 12
KDJ	Séries 2	15	15:47:00	6	
KHU23	Séries 1	15	16:30:00	6	Finale à 12
KHU23	Séries 2	15	16:32:00	6	
KHS	Séries 1	20	17:15:00	6	Finale à 12
KHS	Séries 2	20	17:17:00	6	

Programme des Finales		
CDC	Finale	08:30:00
CHC	Finale	09:00:00
Podium CDC		09:20:00
KDC	Finale	09:30:00
Podium CHC		09:50:00
KHC	Finale	10:00:00
Podium KDC		10:20:00
CDJ	Finale	10:30:00
Podium KHC		10:50:00
CHJ	Finale	11:00:00
Podium CDJ		11:20:00
KDJ	Finale	11:30:00
Podium CHJ		11:50:00
Podium KDJ		11:55:00
KHJ	Finale	13:00:00

CDU23	Finale	13:30:00
Podium KHJ		13:50:00
CHU23	Finale	14:00:00
Podium CDU23		14:20:00
KDU23	Finale	14:30:00
Podium CHU23		14:50:00
KHU23	Finale	15:00:00
Podium KDU23		15:20:00
CDS	Finale	15:30:00
Podium KHU23		15:50:00
CHS	Finale	16:00:00
Podium CDS		16:20:00
KDS	Finale	16:30:00
Podium CHS		16:50:00
KHS	Finale	17:00:00
Podium KDS		17:20:00
Podium KHS		17:25:00

Annexe 9 : CLASSEMENTS NATIONAUX DES CLUBS PAR POINTS

En référence à la Sous-section 3.6. : *Classements Nationaux* » du règlement sportif

9.1. Périmètres des calculs par épreuves

1. Type de bateau

- K1
- K2
- K4
- C1
- C2
- C4

2. Catégories d'âges

- Cadet
- Junior
- Sénior
- U23
- Vétéran
- Paracanoë

3. Type d'épreuve

- Fond 5000 mètres
- Vitesse 200 mètres
- Vitesse 500 mètres
- Vitesse 1000 mètres
- Marathon Short Race
- Marathon (longues distances)

4. Niveau

- Régional
- Interrégional
- National
- International (Hors programme JO)
- International (Programme JO)

5. Sexe

- Homme
- Dame
- Mixte (pour le Marathon : les kayaks cadets, juniors, séniors et vétérans)

6. Bateaux pris en compte dans les calculs (bateaux ayant participé)

Les bateaux pris en compte doivent être inscrits à la compétition et conformes au quadruplé :

- Type de bateau (i)
- Catégorie d'âge (ii)
- Type d'épreuve (iii)
- Niveau (iiii)

Les bateaux qui ne respectent pas les quadruplés autorisés ne marquent pas de point.

Cas particuliers des bateaux avec observations :

Observation	Pris en compte
Abandon	Non
Absent	Non
Absence du certificat médical (absent CM)	Non
Dessalé	Oui
Dispensé	Non
Disqualifié	Oui
Hors course (HC)	Non
Non parti	Non
Rayé	Non
Dérogation	Non
Equipe de France (EDF)	Oui → Compensation définie par le GSS

9.2. Calcul des points « bateau »

1. Points Bateau Maximum (Pts Max)

	Cadet	Junior	Senior / U23		Vétéran						Paracanoë					
			Epreuves inscrites au programme olympique Ou Programme du Championnat du Monde de Marathon	Autres épreuves	V	V1	V2	V3	V4	V5	LTA	TA	A	S		
Régional	38	43	48	43	20											
Interrégional																
National																

2. Points Bateau Minimum (Pts Min)

Tous les bateaux ayant participé reçoivent un (1) point.

3. Calcul des points bateau sur une épreuve de Fond ou de Marathon ou de Short Race

Pour chaque bateau ayant participé, le premier marque les points maximum selon le triplé (Niveau, type d'épreuve et Catégorie d'âge) et on diminue de 1 point ce total à chaque place suivante jusqu'à la 27^{ème} place, au-delà ils marqueront 1 point.

- Exemple dans l'épreuve **Kayak homme vétéran** :
 - Point bateau maximum : 20
 - Point bateau minimum : 1

Classement	1	2	3	4	5	6	...	17	18	19	20	21	22	23	24	...
Points	20	19	18	17	16	15	...	4	3	1	1	1	1	1	1	1

- Exemple dans l'épreuve **canoë homme senior** :
 - Point bateau maximum : 43
 - Point bateau minimum au-delà de la 27^{ème} place : 1

Classement	1	2	3	4	...	26	27	28	29	30	31	32	...
Points	43	42	41	40	...	18	17	1	1	1	1	1	1

4. Calcul des points bateau sur une épreuve de Vitesse

Pour chaque bateau ayant participé à une finale, le premier marque les points maximum selon le triplé (Niveau de la régata - Discipline - Catégorie) :

- Pour les Cadets, Juniors, Seniors monoplaces et équipages, on diminue de 1 point ce total à chaque place suivante jusqu'à la 27^{ème} place et les suivants marquent 1 point.
- Pour les Vétéran monoplaces et équipages, on diminue de 1 point ce total à chaque place suivante jusqu'à la 18^{ème} place et les suivants marquent 1 point.
- Paracanoë monoplaces et équipages, on diminue de 1 point ce total à chaque place suivante jusqu'à la 18^{ème} place et les suivants marquent 1 point.

Exemples avec 6, 8 ou 9 couloirs sur les catégories Seniors et Vétérans:

Classement	6 couloirs			8 couloirs			9 couloirs		
	Finale	Points Séniors	Points Vétérans	Finale	Points Séniors	Points Vétérans	Finale	Points Séniors	Points Vétérans
1	A	43	20	A	43	20	A	43	20
2	A	42	19	A	42	19	A	42	19
3	A	41	18	A	41	18	A	41	18
4	A	40	17	A	40	17	A	40	17
5	A	39	16	A	39	16	A	39	16
6	A	38	15	A	38	15	A	38	15
7	B	37	14	A	37	14	A	37	14
8	B	36	13	A	36	13	A	36	13
9	B	35	12	B	35	12	A	35	12
10	B	34	11	B	34	11	B	34	11
11	B	33	10	B	33	10	B	33	10
12	B	32	9	B	32	9	B	32	9
13	C	31	8	B	31	8	B	31	8
14	C	30	7	B	30	7	B	30	7
15	C	29	6	B	29	6	B	29	6
16	C	28	5	B	28	5	B	28	5
17	C	27	4	C	27	4	B	27	4
18	C	26	3	C	26	3	B	26	3
19	D	25	1	C	25	1	C	25	1
20	D	24	1	C	24	1	C	24	1
21	D	23	1	C	23	1	C	23	1
22	D	22	1	C	22	1	C	22	1
23	D	21	1	C	21	1	C	21	1
24	D	20	1	C	20	1	C	20	1
25	E	19	1	D	19	1	C	19	1
26	E	18	1	D	18	1	C	18	1
27	E	17	1	D	17	1	C	17	1
28	E	1	1	D	1	1	D	1	1
29	E	1	1	D	1	1	D	1	1
30	E	1	1	D	1	1	D	1	1

5. Cas particuliers des bateaux avec observations

Observation	Points
Abandon	0
Absent	0
Absence du certificat médical (absent CM)	0
Dessalé	Pts dernier de sa course
Dispensé	0
Disqualifié	1 point
Hors course (HC)	0
Non parti	0
Rayé	0
Dérogation	0
Equipe de France (EDF)	Compensation de points

Exemple : Catégorie Kayak Homme Cadet - 200m - 9 couloirs

<u>Finale</u>	<u>Classement</u>	<u>Observation</u>	<u>Points</u>
A	1		38
A	2		37
A	3		36
A	4		35
A	5		34
A	6		33
A	7		32
A	8		31
A	9	Dessalé	30
B	10		29
B	11		28
B	12		27
B	13		26
B	14		25
B	15		24
B	16		23
B	17		22
B	18	Disqualifié	1
C	19		20
C	20		19
C	21		18
C	22		17
C	23		16
C	24		15
C	25		14
C	26		13
C	27		12

9.3. Classement des clubs sur une compétition Régionale, Interrégionale ou Nationale

1. Mode de calcul et de classement

L'addition des points par bateau ayant participé permet d'obtenir le total des points par club.

Le classement s'effectue sur un tri décroissant du nombre des points bateau du club.

Le classement peut être édité après la validation de toutes les courses.

2. Cas d'égalité sur le nombre de points

En cas d'égalité, les clubs concernés occupent la même position. Les clubs sur la même position seront classés par ordre alphabétique. Le club suivant prendra le classement en tenant compte du nombre de clubs de l'égalité (Exemple : 3 clubs à la position 10, le suivant sera à la position 13).

9.4. Méthode de calcul du classement National des clubs par points

1. Les compétitions prises en compte :

- Niveau régional : le championnat régional de la saison en cours
- Niveau interrégional : tous les sélectifs nationaux de sprint
- Niveau national :
 - Le championnat de France de fond,
 - Le championnat de France de sprint,
 - Le championnat de France de marathon,
 - Le championnat de France de short race.

2. Méthode de calcul des points pour le classement national des clubs

Sur chaque compétition, sur la base du classement des clubs de la compétition (définition à l'article 9.3 ci-dessus), chaque club marque des points pour le classement national des clubs en fonction du niveau de la compétition :

- **Régional** : Le premier club marque 10 points et on diminue de 1 point ce nombre à chaque place suivante. On ne tient pas compte des clubs qui ne sont pas dans leur région. A partir de la 10^{ème} place, tous les clubs marquent 1 point. On ne tient pas compte des clubs qui ne sont pas dans leur région.
- **Interrégional** : Le premier club marque 20 points et on diminue de 1 point ce nombre à chaque place suivante. A partir de la 20^{ème} place, tous les clubs marquent 1 point. On ne tient pas compte des clubs qui ne sont pas dans leur interrégion.
- **National** : chaque club marque le total des points bateaux obtenus par ses embarcations.
- **International** : Une compensation de points pourra être accordée aux clubs ayant des bateaux inscrits n'ayant pu prendre part à la compétition pour sélection en équipe de France cadet, junior ou senior.

3. Cas d'égalité sur le nombre de points dans le classement de la compétition :

En cas d'égalité, les clubs concernés occupent la même position et marquent le nombre de point de leur classement. Les clubs sur la même position seront classés par ordre alphabétique. Le club suivant prendra le classement en tenant compte du nombre de clubs de l'égalité (Exemple : 3 clubs à la position 10, le suivant sera à la position 13).

4. Cas d'égalité sur le nombre de points total de la saison

En cas d'égalité, les clubs concernés occupent la même position. Les clubs sur la même position seront classés par ordre alphabétique. Le club suivant prendra le classement en tenant compte du nombre de clubs de l'égalité (Exemple : 3 clubs à la position 20, le suivant sera à la position 23).

Pour la détermination Nationale 1 ou Nationale 2, il peut y avoir des ex aequo sur la 20^{ème} et/ou la 40^{ème} position : dans ce cas les résultats aux Championnats de France seront privilégiés pour les départager.

9.5. Classement National Jeunes (cadets et juniors) des clubs par points

Un classement national jeune est établi sur les mêmes principes définis au paragraphe 7.4 en tenant compte uniquement des épreuves ouvertes aux catégories d'âge cadets et juniors.

9.6. Classement National Paracanoë des clubs par points

Un classement national Paracanoë est établi sur les mêmes principes définis au paragraphe 7.4 en tenant compte uniquement des épreuves Paracanoë.

Annexe 10 : CLASSEMENT NATIONAL DES CLUBS PAR MÉDAILLE

10.1. Les compétitions de référence

- Championnat de France de fond
- Championnat de France sprint (cadet à vétéran plus équipages toutes catégories)
- Championnat de France marathon
- Championnat de France Short Race

10.2. Modalité de classement

Tous les clubs ayant remporté au moins une médaille sur un championnat de France de Fond, de vitesse ou de Marathon seront présents dans le classement.

Annexe 11 : REMPLACANTS ET COMPOSITION DES EQUIPAGES

11.1. Nombre de remplacements autorisés dans un équipage

- Equipage biplace : 1 remplacement possible
- Equipage 4 places : 2 remplacements possibles

11.2. Modalité de désignation d'un remplaçant

1. Compétitions interrégionales

Dans le respect des articles RG 51, RG 52, RG 53, tous les athlètes licenciés dans le club (inscrits ou pas initialement sur la compétition) peuvent être remplaçants dans une épreuve en équipage de leur genre et de leur catégorie d'âge respective.

2. Championnats de France

Tous les athlètes sélectionnés pour ce championnat de France au sein du club (inscrits ou pas initialement sur la compétition) peuvent être remplaçants dans une épreuve en équipage de leur genre et de leur catégorie d'âge respective.

11.3. Conditions pour effectuer des remplacements

Le chef d'équipe peut effectuer des remplacements sur le site des inscriptions centralisées jusqu'au mercredi, 23h00, précédant la compétition ou lors de la période de confirmation aux conditions suivantes :

- Les remplaçants étaient inscrits sur le site des inscriptions centralisées, soit en qualité de titulaire, soit sur la liste supplémentaire des remplaçants,
- Il est possible de remplacer, au plus, la moitié d'un équipage,

Lors des épreuves nécessitant une sélection, les remplaçants doivent avoir eux-mêmes été sélectionnés.

11.4. Remplacement d'un compétiteur malade

Dans les conditions définies au point 9.3, le remplacement d'un compétiteur malade peut être effectué une heure avant sa première course sur présentation d'un certificat médical.

Le chef d'équipe doit en informer dans ce même délai le chef des officiels qui valide le remplacement.

11.5. Les Equipages Interclubs sont possible selon les règles ci-dessous :

1. Niveau régional et interrégional :

Les équipages interclubs sont autorisés au niveau régional et interrégional ceci afin de permettre aux athlètes isolés dans un club d'avoir accès à la pratique de l'équipage.

Ces équipages n'entrent pas dans le calcul du quota inter régional, ils ne sélectionnent pas aux Championnats de France de Vitesse.

2. Niveau national :

Les équipages interclubs sont autorisés sur les courses « Open De France » dans le cadre de la pratique du haut niveau.

3. Classements :

Les équipages interclubs n'entrent dans aucun classement (Clubs, médailles, jeunes, paracanoë).

4. Frais d'engagement et ou pénalités :

Les frais liés aux équipages interclubs seront imputés au club ayant effectué l'inscription du bateau.

5. Définition du chef d'équipe :

Le chef d'équipe d'un bateau interclub sera le chef d'équipe du club ayant effectué l'engagement.

Annexe 12 : PROCEDURES ET DROITS D'INSCRIPTIONS

En référence à l'article RG 55

12.1. Conditions générales

Les inscriptions et les confirmations (éventuelles) doivent être réalisées par le Président de l'association, ou son représentant, sur le site des inscriptions en ligne de la FFCK.

12.2. Inscriptions – délais et modalité

1. Compétitions de vitesse :

- Sauf pour les cas particuliers indiqués dans l'invitation, la date limite de clôture des inscriptions en ligne est fixée au mercredi, à 23h00, de la semaine précédant la compétition.
- Il est possible de s'inscrire pendant la période de confirmation sur la base d'un droit d'inscription majoré à la condition que des places soient disponibles dans les séries qui auront été définies sur la base des inscriptions réalisées avant la clôture du site, si aucune place n'est disponible il n'y aura pas d'ajout de série. Les demandes devront être adressées au gestionnaire informatique de la compétition par mail, elles seront traitées dans l'ordre d'arrivée des mails.

2. Compétitions de fond et de marathon :

Sauf pour les cas particuliers indiqués dans l'invitation, la date limite de clôture des inscriptions en ligne est fixée au mercredi, à 23h00, de la semaine précédant la compétition sur la base d'un droit d'inscription normal.

Il est possible de s'inscrire pendant la période de confirmation sur la base d'un droit d'inscription majoré.

12.3. Période de confirmation – délais et modalité

Dans cette période de confirmation, un président de club peut :

- Rayé un bateau
- Effectuer les remplacements au sein d'un équipage (voir annexe 8)

En dehors de ces deux cas, la confirmation n'est pas obligatoire.

Sauf pour les cas particuliers indiqués dans l'invitation, la période de confirmation débute dès la clôture des inscriptions semaine précédant la compétition et se termine le jeudi à 20h avant le début de la compétition.

12.4. Coûts d'inscriptions

Les coûts d'inscription aux compétitions sont les suivants :

- Championnat de France minime : 0€
- Compétitions interrégionales et autres compétitions nationales hors Championnat de France de Vitesse et hors Championnat de France Short Race : 5 € par bateau.
- Championnat de France de Vitesse : 8 € par bateau.
- Le droit d'inscription majoré (voir 12.2.2) : 40€ (5 € reversés à l'organisateur et 35 € reversés à la CNA)
- Championnat de France Short Race: 10€ (5€ réservés à l'organisateur et 5€ réservés à la CNA)

12.5. Pénalités financières

Les pénalités suivantes sont applicables et viennent s'ajouter au coût d'inscription :

- Bateau rayé pendant la période de confirmation sans présentation d'un certificat médical : 4€
 - Bateau rayé après la période de confirmation sans présentation d'un certificat médical : 8€
 - Bateau absent au départ d'une compétition sans présentation d'un certificat médical : 12€
 - Bateau absent au départ d'une compétition avec présentation d'un certificat médical : 0€
- Les pénalités financières sont reversées à la CNA.

12.6. Modalités de paiement des coûts d'inscriptions et des pénalités financières

Le paiement des coûts d'inscriptions et des pénalités financières se fait en ligne via le système de prélèvement financier fédéral centralisé (utilisé pour les licences, produits fédéraux...)

Annexe 13 : **REUNION TECHNIQUE**

13.1. Date, heure et conditions de représentation

En règle générale, sauf disposition particulière indiquée dans l'invitation, la réunion technique se déroule en visioconférence au minimum 3 jours avant le début de la compétition.

13.2. Nouveau tirage au sort après la confirmation

Pour les courses de vitesse, le Comité de compétition peut décider d'un nouveau tirage au sort après la période de confirmation en fonction du nombre des concurrents confirmés.

13.3. Informations diverses

Le Comité de compétition doit exposer aux chefs d'équipes les particularités éventuelles du bassin, du balisage et de la sécurité s'appliquant à la compétition.

Annexe 14 : **AVANT & APRES UNE COMPETITION**

14.1. Invitation à une compétition

Une invitation à une compétition doit contenir les renseignements suivants :

- La date et le lieu de la compétition,
- Les épreuves ouvertes,
- La situation du bassin, ses caractéristiques,
- Le plan des parcours, les distances de courses,
- La date limite des engagements,
- Le montant des frais éventuels d'inscription et de caution,
- L'adresse électronique où les inscriptions centralisées doivent être faites,

- Les informations sur le déroulé de la réunion technique,
- Les informations sur le déroulé de la réunion des juges.

14.2. Procès-verbal de compétition

Le procès-verbal de la compétition est rédigé par le Comité de compétition dans l'heure qui suit la dernière course. Il comprend :

- Le classement des bateaux avec leur temps dans les différentes épreuves disputées,
- Les noms des juges et le poste tenu, et la feuille d'émargement de leur présence,
- Le classement des clubs et régions par médailles,
- Les décisions motivées prises par le Chef des Officiels ou le jury,
- Ainsi que toutes les autres constatations faites par les autres juges,

Il est signé par le Président du Comité de compétition, le Chef des Officiels et le Starter.

14.3. Transmission du procès-verbal de compétition et du support informatique

1. Le procès-verbal

Le procès-verbal est remis au délégué de la Commission Nationale d'Activité qui les transmet dans un délai de 3 jours au siège fédéral (service animation sportive), avec copie au coordonnateur national des juges.

2. Les résultats informatiques

Le secrétaire de course transmet les résultats (résultats complet au format PDF et l'export des résultats au format « PCE » au responsable national du site Internet (webmaster), le soir même ou, au plus tard, le lendemain matin, dans les conditions convenues avec lui, afin de renseigner le site Internet fédéral, alimenter les classements des clubs et des bateaux, générer le paiement des inscriptions et archiver les résultats.

Annexe 15 : LE CHRONOMÉTRAGE – UTILISATION D'UN SYSTÈME « PHOTO-FINISH » LORS DES CHAMPIONNATS DE FRANCE SPRINT

- L'organisation mettra en place au moins un système de photo-finish Le système utilisé doit permettre de départager les bateaux au 1/1000^{ème}.
- Une différence de temps de 5/1000^{ème} ou moins occasionne une égalité de résultat et de position "seulement en finale". Il doit y avoir un système vidéo type caméscope muni d'un ralenti pour valider la position des concurrents dans le bateau lors du franchissement de la ligne d'arrivée (cette vidéo ne peut se substituer à la photo finish).
- En séries et demi-finales, la photo-finish doit montrer tous les participants de la course qualifiés pour aller plus loin dans la compétition.
- En finale, la photo-finish doit enregistrer l'arrivée de tous les participants.
- La photo-finish est à la disposition du premier juge à l'arrivée en premier lieu, du Comité de Compétition en second lieu et du jury en troisième.
- Le Chef des officiels ou le Premier juge à l'arrivée valide les résultats de chaque course avant envoi pour affichage.
- Si le système électronique de chronométrage tombe en panne, les juges à l'arrivée prennent les temps manuellement.

Annexe 16 : CLASSEMENT INDIVIDUEL DES BATEAUX MONOPLACES

16.1. Généralités

Ce classement permettra de définir les valeurs des bateaux pour la mise en série lors des compétitions de vitesse.

16.2. Principes

- Version 1 : à l'issue des championnats de France de fond N-1
- Version 2 : à l'issue de la dernière sélective nationale vitesse n°2 N-1
- Version 3 : à l'issue du Championnat de France de vitesse N-1

16.3. Méthode de calcul des points sur une compétition

Sur chaque compétition les points marqués par un bateau sont égales à :

- Sélectives nationales:
 - Sa place marquée sur la phase finale multipliée par 2.
- Championnats de France Fond et Vitesse
 - Sa place marquée sur la phase finale divisée par 2.

16.4. Méthode de calcul de la valeur au classement

La valeur est égale à la moyenne des points obtenus sur l'ensemble des compétitions comptant dans le classement additionnée à une majoration.

16.5. Compétitions prises en compte et majoration pour chaque version du classement

1. Version 1 : à l'issue des championnats de France de fond

- **Les compétitions prises en compte :**
 - Le classement à l'issue de la saison de la saison N-1
 - Sélectifs nationaux de fond de la saison N
 - Championnat de France de fond de la saison N
- **Les majorations appliquées :**
 - **10 points** pour les athlètes ayant obtenu une sélection en équipe de France de vitesse senior de la saison N-1
 - **50 points** pour les athlètes ayant obtenu une sélection en équipe de France vitesse U23 ou pour les athlètes ayant obtenu une sélection en équipe de France de vitesse senior n'ayant participé à aucune compétition de la saison N-1 ou les athlètes seniors et U23 des équipes de France marathon de la saison N-1.
 - **75 points** pour les athlètes ayant obtenu une sélection en équipe de France vitesse ou marathon junior de la saison N-1
 - **100 points** pour les athlètes ayant participé au championnat de France de fond de la saison N
 - **200 points** pour les athlètes n'ayant pas participé au championnat de France de fond de la saison N et / ou de vitesse de la saison N-1.
 - **300 points** pour les athlètes n'ayant participé à aucune compétition de la saison N-1
 - **400 points** pour un athlète n'ayant pas de licence de la saison N.

2. Version 2 : à l'issue des championnats du dernier sélectif national de vitesse n°2

- **Les compétitions prises en compte :**
 - Le classement à l'issue de la saison N-1
 - Sélectifs nationaux de fond de la saison N
 - Championnat de France de fond de la saison N
 - Sélectifs nationaux de vitesse n°1 de la saison N
 - Sélectifs nationaux de vitesse n°2 de la saison N
- **Les majorations appliquées :**
 - **10 points** pour les athlètes ayant obtenu une sélection en équipe de France de vitesse senior

- **50 points** pour les athlètes ayant obtenu une sélection en équipe de France vitesse U23 ou senior et U23 marathon
- **75 points** pour les athlètes ayant obtenu une sélection en équipe de France vitesse ou marathon junior de la saison N-1
- **100 points** pour les athlètes ayant participé au championnat de France de fond de la saison N
- **200 points** pour les athlètes n'ayant pas participé au championnat de France de fond de la saison N
- **300 points** pour les athlètes n'ayant pas participé au championnat de France de fond N et vitesse de la saison N-1
- **400 points** pour un athlète n'ayant pas de licence de la saison N.

3. Version 3 : à l'issue du championnat de France de vitesse

- **Les compétitions prises en compte :**
 - Le classement à l'issue de la saison N-1
 - Sélectifs nationaux de fond de la saison N
 - Championnat de France de fond de la saison N
 - Sélectifs nationaux de vitesse n°1 de la saison N
 - Sélectifs nationaux de vitesse n°2 de la saison N
 - Championnat de France de vitesse de la saison N
- **Les majorations appliquées :**
 - **10 points** pour les athlètes ayant obtenu une sélection en équipe de France de vitesse senior
 - **50 points** pour les athlètes ayant obtenu une sélection en équipe de France vitesse U23 ou senior et U23 marathon
 - **75 points** pour les athlètes ayant obtenu une sélection en équipe de France vitesse ou marathon junior de la saison N-1
 - **100 points** pour les athlètes ayant participé au championnat de France de fond N et de vitesse de la saison N
 - **200 points** pour les athlètes n'ayant pas participé au championnat de France de fond de la saison N et / ou de vitesse de la saison N
 - **300 points** pour les athlètes n'ayant participé à aucune compétition de la saison N
 - **400 points** pour un athlète n'ayant pas de licence de la saison N.

Exemple de mise en œuvre du calcul dans sa version n°3 :

Place obtenue	SN Fond	CDF Fond	SN V N°1 1000	SN V N°1 500	SN V N°2 200	CDF V 200	CDF V 500	CDF V 1000	Moyenne	Majoration	VALEUR
Athlète 1	10	11	12	4	2	3	9	NP	7,29	100	107,29
Athlète 2	22	NP	24	27	28	NP	NP	NP	25,25	200	225,25
Athlète 3 (ayant une sélection en équipe de France senior)	NP	12	NP	NP	NP	2	8	10	8,00	10	18,00

16.6. Cas des équipages

La valeur pour les équipages se fait en calculant la valeur moyenne des valeurs de chaque équipier.

Annexe 17 : **RÉCLAMATIONS**

Une réclamation peut être demandée concernant les sanctions ou une irrégularité dans le déroulement de la compétition. Celle-ci doit être formulée par écrit et accompagnée d'une caution de 15 € (chèque à l'ordre de « FFCK ») par le chef d'équipe de l'embarcation (obligatoirement Carte FFCK 1 an à la FFCK).

Toute réclamation doit être faite auprès du Chef des Officiels dans un délai maximal de 10 minutes, afin de ne pas impacter les cérémonies des podiums, après l'affichage ou communication du résultat de l'épreuve. Le Chef des Officiels réunira le comité de compétition afin de traiter cette réclamation. Passé ce délai, le résultat est acquis et plus aucune procédure ne peut être engagée.

Le Chef des Officiels évalue le bien-fondé de cette réclamation par une enquête. Il consulte les juges. Il est le seul à décider de la suite à donner. Les décisions du Chef des Officiels sont affichées, (signature du Chef des Officiels et heure d'affichage). En cas de réponse favorable, la caution est rendue au chef d'équipe de l'embarcation. En cas de réponse défavorable, la caution est encaissée par la FFCK.

A la discrétion du Chef des Officiels, des demandes d'explication de faits ou d'erreurs techniques peuvent être reçues sans caution.

PARTENAIRES INSTITUTIONNELS



PARTENAIRE PRINCIPAL



PARTENAIRES MAJEURS



PARTENAIRES TECHNIQUES



Contacts : partenariat@ffck.org